

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1342

24 mai 2014

### SOMMAIRE

Avolon Investments S.à r.l. ....	64382	OWR Holdings S.A. ....	64384
Bolton International Re S.A. ....	64401	Parsifal SPF S.A. ....	64370
Build Management S.A. ....	64382	PEF V Information Technology II S.à r.l. .....	64416
Clifter S.A. ....	64400	Polaris Lux SA ....	64416
Crystal A TopCo S.à r.l. ....	64409	Procter & Gamble Financial Services S.à r.l. ....	64385
DECIBEL Immobilier S.A. ....	64386	Reinig Promotions S.à r.l. ....	64395
Fair Isaac (Luxembourg) ....	64384	Roni Finance S.à r.l. ....	64395
Ginkongs Investments S.A. ....	64396	Rowan Renaissance Luxembourg S.à r.l. .....	64376
Global Bond Series II, S.A. ....	64385	Ruby Bay S.à r.l. ....	64380
Hinricks S.A. ....	64407	Santos & Silva s.à r.l. ....	64414
Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. ....	64407	Sark S.à r.l. ....	64408
Jeedee, s.à r.l. ....	64403	SCI Cholin ....	64395
Justfin International S.A. ....	64405	SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve .....	64400
KBL European Private Bankers S.A. ....	64408	Triton Masterluxco 4 S.à r.l. ....	64370
Lion/Seneca Lux 2 S.A. ....	64399	Universal Entertainment A.s.b.l. ....	64383
Marny Investissement S.A. ....	64399	VALORE by AVERE ASSET MANAGE- MENT SCA ....	64390
Melo S. à r.l. ....	64399	Verney SPF S.A. ....	64401
Modacin Luxembourg ....	64399	Viti S.A. ....	64406
Mondeltone S.A. ....	64400	Zen Concept S.à r.l. ....	64396
Newreco S.à r.l. ....	64408		
Noramptco S.A. ....	64406		
Oakmen S.à r.l. ....	64402		
Ojaco S.à r.l. ....	64385		

**Parsifal SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

—  
EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2014 QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2016

- MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS, née le 17.10.1948 à Halle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

- FIDIGA S.A.

inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B 23 598, avec siège social 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg et dont le représentant légal est Madame Marie Joseph Renders, demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

QU'EST ELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, EN REMPLACEMENT DE EWA REVISION S.A., SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ANNEE 2016

- FIRELUX S.A.

Inscrite au Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589 avec siège social au 45 Avenue J.F. Kennedy L - 9053 Ettelbrück

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014043516/26.

(140049412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.725.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of February,  
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) Triton IV No. 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.351;

(2) Bilbao HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred and nine euro (EUR 12,509) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 177.693;

(3) Triton IV No. 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.353 ("Rice TopCo");

(4) Triton IV No. 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.358;

(5) Triton IV No. 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.363;

(6) Triton IV No. 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.376;

(7) Triton IV No. 7 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.321;

(8) Triton IV No. 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.319;

(9) Triton IV No. 9 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.397;

(10) Triton IV No. 10 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.444;

(11) Triton IV No. 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.360;

(12) Triton IV No. 12 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.362;

(13) Triton IV No. 13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.368;

(14) Triton IV No. 14 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.379;

(15) Triton IV No. 15 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.381; and

(16) Triton IV No. 16 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178.401.

The parties listed under items (1) to (16) shall hereafter be referred to as the "Shareholders".

Each of the Shareholders are hereby represented by Maître Paul Lanois, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of proxies under private seal given on February 26, 2014.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders own all of the shares in Triton Masterluxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 177.725 (the "Company"), following a deed from the undersigned notary dated 30 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 25 July 2013 under number 1787. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed from the undersigned notary dated 31 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 October 2013 under number 2432.

II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

## Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) to twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02);

2. To issue one (1) new class 3 share in the Company, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares;

3. To accept subscription for one (1) new class 3 share in the Company, with payment of a share premium in a total amount of twenty-two million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 22,499,999.99) by Rice TopCo and to accept full payment by a contribution in kind for this new share;

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the capital increase; and

5. Miscellaneous.

III. The Shareholders passed the following resolutions:

### *First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) to twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02).

### *Second resolution*

The Shareholders resolved to issue one (1) new class 3 share in the Company, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

### *Subscription - Payment*

Rice TopCo, represented as stated above, declared to subscribe for one (1) new class 3 share in the Company, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), together with the payment of a share premium in a total amount of twenty-two million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 22,499,999.99) and to fully pay for one (1) new class 3 share in the Company by a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.-) (the "Contribution in Kind").

Proof of ownership of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

Rice TopCo declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Rice TopCo further stated that a report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the "Report").

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least in number and nominal value to the new class 3 share in the Company, with a nominal value of one cent (EUR 0.01), to be issued with share premium in an amount of twenty-two million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 22,499,999.99), in an aggregate amount of twenty-two million five hundred thousand euro (EUR 22,500,000.-)."

### *Third resolution*

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the new share according to the above mentioned subscription.

### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and two cent (EUR 12,500.02) represented by seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) (the "Class 4 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 6 shares (the "Class 6 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 7 shares (the "Class 7 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 8 shares (the "Class 8 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 9 shares (the "Class 9

Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 10 shares (the "Class 10 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 11 shares (the "Class 11 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 12 shares (the "Class 12 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 13 shares (the "Class 13 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 14 shares (the "Class 14 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 15 shares (the "Class 15 Shares"), and seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 16 shares (the "Class 16 Shares") (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and being fully paid up."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) Triton IV No. 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.351;

(2) Bilbao HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent neuf euros (EUR 12.509) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.693;

(3) Triton IV No. 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.353 ("Rice TopCo");

(4) Triton IV No. 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.358;

(5) Triton IV No. 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.363;

(6) Triton IV No. 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.376;

(7) Triton IV No. 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.321;

(8) Triton IV No. 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.319;

(9) Triton IV No. 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.397;

(10) Triton IV No. 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.444;

(11) Triton IV No. 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.360;

(12) Triton IV No. 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.362;

(13) Triton IV No. 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.368;

(14) Triton IV No. 14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.379;

(15) Triton IV No. 15 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.381; et

(16) Triton IV No. 16 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.401.

Les parties figurant sous les numéros (1) à (16) sont les «Associés» et chacun un «Associé».

Chaque Associé est représentée aux fins des présentes par Maître Paul Lanois, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes de procurations sous seing privé données le 26 février 2014.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

I. Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans Triton Masterluxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros et un cent (EUR 12.500,01), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.725 (la «Société»), constituée par acte du notaire soussigné en date du 30 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 juillet 2013 sous le numéro 1787. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 octobre 2013 sous le numéro 2432.

II. Les Associés reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu des Associés:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02);

2. Émission d'une (1) part sociale nouvelle de catégorie 3, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3. Acceptation de la souscription de cette part sociales nouvelle de catégorie 3, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 22.499.999,99) par Rice TopCo, à libérer intégralement par un apport en nature;

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital; et

5. Divers.

III. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle de catégorie 3, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Rice TopCo, représentée tel que décrit ci-dessus, a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle de catégorie 3, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 22.499.999,99), à libérer intégralement par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000) (l'«Apport en Nature»).

La preuve de la propriété de l'Apport en Nature a été donnée au notaire instrumentant.

Rice TopCo a déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société.

Rice TopCo a déclaré qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de notre méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observation à mentionner sur la valeur de l'Apport en Nature qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale à la nouvelle part sociale de catégorie 3, d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 22.499.999,99), pour un montant total de vingt-deux millions cinq cent mille euros (EUR 22.500.000).»

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle de catégorie 16 conformément à la souscription mentionnée ci-dessus.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et deux centimes (EUR 12.500,02) divisé en soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 12 (les «Parts Sociales de Catégorie 12»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 13 (les «Parts Sociales de Catégorie 13»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 14 (les «Parts Sociales de Catégorie 14»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 15 (les «Parts Sociales de Catégorie 15») et soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 16 (les «Parts Sociales de Catégorie 16») (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lanois, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 mars 2014. REM/2014/509. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041787/318.

(140048426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Rowan Renaissance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.025.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 182.876.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Manta Ray Limited, a private company with limited liability, incorporated under the laws of Malta, with registered office at 33, St Barbara Bastion, Valletta, Malta, with registration number C61104 (the "Sole Shareholder");

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Rowan Renaissance Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, Avenue, J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.876, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 29 November 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 383 dated 11 February 2014 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since this date.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,000,000 (two million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 2,025,000 (two million twenty-five thousand United States Dollars) by the issue of 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Manta Ray Limited of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:



*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,000,000 (two million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 2,025,000 (two million twenty-five thousand United States Dollars) by the issuance of 2,000,000 (two million) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription of the New Shares through the contribution in kind as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The subscription for the New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution as described below.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares is composed of a claim for an aggregate amount of USD 2,000,000 (two million United States Dollars) held by the Sole Shareholder (the "Contribution").

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to USD 2,000,000 (two million United States Dollars) and has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 18 February 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- Thomas Peter Burke, residing professionally at 2800 Post Oak Blvd., Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America, category A manager;
- Gregory Michael Hatfield, residing professionally at 2800 Post Oak Blvd., Suite 5450, Houston, Texas 77056, United States of America; category A manager;
- Fabrice Stéphane Rota, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal included within the aforementioned Statement of Contribution Value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Manta Ray Limited: 2,025,000 (two million twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that the 2,025,000 (two million twenty-five thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 2,025,000 (two million twenty-five thousand United States Dollars), represented by 2,025,000 (two million twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Manta Ray Limited, une société constituée selon les lois de Malte, ayant son siège social sis au 33, St Barbara Bastion, La Vallette, Malte (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Rowan Renaissance Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.876, constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 29 novembre 2013, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" sous le numéro 383 daté du 11 février 2014 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II.- Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt cinq mille Dollars Américains) à 2.025.000 USD (deux millions vingt-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) 7 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, le tout devant être libéré par un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Manta Ray Limited des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt cinq mille Dollars Américains) à 2.025.000 USD (deux millions vingt-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être libéré par un apport en nature effectué par l'Associé Unique.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'apport en nature décrit ci-dessous.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'apport décrit ci-après.

*Description de l'apport*

L'apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales est composé d'une créance d'un montant total de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains) détenu par l'Associé Unique (l'«Apport»),.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains) et a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 18 février 2014, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

- Thomas Peter Burke, résidant professionnellement au 2800 Post Oak Blvd., Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique; gérant de catégorie A;

- Gregory Michael Hatfield, résidant professionnellement au 2800 Post Oak Blvd., Suite 5450, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique; gérant de catégorie A;

- Mr. Fabrice Stéphane Rota, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et

- Mr. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée contenue dans la Déclaration de la Valeur de l'Apport citée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Manta Ray Limited: 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le notaire atteste que les 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille) parts sociales, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.025.000 USD (deux millions vingt-cinq mille Dollars Américains) représenté par 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

*Estimation des frais*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/3016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014041704/213.

(140048435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Ruby Bay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.977.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty eighth day of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sara LECOMTE, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in the name and on behalf of Mr Andrey Novikov with address at 20 Likhachevsko 20, Bld. 2, appt 158, 141700 Dolgoprudny, Moscow, Russia, by virtue of a proxy given on February 26, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- Mr Andrey Novikov is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of Ruby Bay S.à r.l., a Société à responsabilité limitée with a share capital of seventy five thousand Euros (EUR 75,000.-), registered with the trade and companies register under the R.C.S. Luxembourg number B 108977 and having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant a notarial deed executed before the notary Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, acting on behalf of his absent, the notary Paul Bettingen, Notary residing in Niederanven on June 21, 2005 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1131 on November 2, 2005 (the Company). The Articles of Associations of the Company have been amended for the last time by a notarial deed executed before the notary Francis Kessler, notary residing in Esch Sur Alzette on September 9, 2008 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2555 on October 18, 2008;

- the capital of the Company is fixed at seventy five thousand Euros (EUR 75,000.-) represented by three thousand (3,000) shares of twenty five Euros (EUR 25.-) each, fully paid;

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder approves the Company's interim accounts for the period from April 1, 2013 to February 28, 2014;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the dissolution have been duly provisioned. Furthermore, the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities. Therefore, as a consequence of the above, we can consider that all the liabilities of the Company are paid;

- the remaining net assets, if any, have been paid to the Sole Shareholder;

- the full discharge is granted to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates;

- the dissolution of the Company is done and closed;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at the existing registered office of Amicorp Luxembourg S.A., a licensed domiciliation agent, registered with the Luxembourg Register of Commerce & Companies under number B 49731 and having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (or such other office as Amicorp Luxembourg S.A. may occupy).

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de M. Andrey Novikov, avec adresse au Likhachevsko 20, Bld. 2, apt 158, 141700 Dolgoprudny, Moscou, Russie, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que M. Andrey Novikov, précité est l'associé unique ("l'Associé Unique"), de Ruby Bay S.à r.l., une Société à responsabilité limitée avec un capital social de septante cinq mille Euros (EUR 75,000.-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le sous la section B numéro 108977, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié passé devant le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 juin 2005 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 novembre 2005 sous le numéro 1131 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié passé par devant le notaire Francis Kessler, notaire de résidence à Esch Sur Alzette, en date du 9 septembre 2008 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 octobre 2008 sous le numéro 2555;

- que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31,000.- Euros), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- Euros) chacune.

- que l'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'Associé Unique a approuvé les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 28 février 2014;

- que l'Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution immédiate de la Société.

- que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la

liquidation est dûment provisionné. En outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Qu'en conséquence, on peut considérer que tout le passif de la dite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;
- que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- que la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au siège social d'Amicorp Luxembourg S.A., agent domiciliataire, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B numéro 49731 et ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent Euro (EUR 1,200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 mars 2014. Relation: LAC/2014/9562. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014041705/116.

(140047810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 121.245,31.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014043740/10.

(140050274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Build Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.127.

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance de CEREP Management S.à r.l. de nommer:

- Mr. Damien Renzonnet, avec adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, représentant permanent de CEREP Management S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Build Management S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014043790/15.

(140050656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

## **Universal Entertainment A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-4845 Rodange, 93, rue Joseph Phillipart.

R.C.S. Luxembourg F 9.889.

### — STATUTS

Entre les soussignés:

1. De Decker Jacques, consultant, 1 Av de la Concorde 54440 Herserange France
2. Hubert-Galeote Alba, employée, 93 Rue Joseph Phillipart 4845 Rodange Luxembourg
3. Dewit Guy, employé, 24 Rue de France 6791 Athus Belgique.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de UNIVERSAL ENTERTAINMENT A.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège social de l'association est établi à: 93, rue Joseph Phillipart, L-4845 Rodange et peut être transféré par décision du Comité dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 4.** L'association a pour objet:

- de promouvoir la danse urbaine.
- de donner des cours de danse.

#### **Titre II. Membres de l'association**

**Art. 5.** L'association comprend:

- membres actifs,
- membres d'honneur.

Membres actifs sont ceux:

- qui participent aux entraînements et aux présentations,
- qui travaillent dans l'intérêt du club,
- qui ont payé leur cotisation annuelle.

Les membres d'honneur ne sont astreints qu'au paiement de la cotisation annuelle. La cotisation annuelle des membres actifs est fixée chaque année par l'Assemblée Générale mais ne peut pas être inférieure à 2,5 EUR.

**Art. 5. 1.** Les mineurs doivent avoir une confirmation parentale signée et celle-ci doit être acceptée par le comité de l'association.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

- par la démission formulée par écrit au comité de l'Association.
- par le non-paiement de la cotisation dans le mois du rappel qui lui est adressé par simple lettre postale.
- par exclusion prononcée, par l'Assemblée Générale avec 2/3 des voix des membres présents ou représentés en cas d'agissements ou comportements contraires aux intérêts de l'Association, pour infraction grave aux présents statuts.
- par le non suivre des obligations notées dans le contrat personnel.

#### **Titre III. Responsabilité**

**Art. 8.** L'association est responsable en commun. Elle répond d'une somme maximale des cotisations annuelles.

#### **Titre IV. Administration**

**Art. 9.** Le Comité se compose d'un Président, d'un Vice-président et d'au moins deux membres, d'autant plus le Président et Vice-président ont une tâche à durée indéterminée. Leurs postes sont fixes et ne peuvent pas être remplacés par quelqu'un d'autre.

**Art. 10.** Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion du club et pour la réalisation de ses buts.

**Art. 11.** En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par le Vice-président.

**Art. 12.** Les documents administratifs engageant la responsabilité de l'Association doivent porter deux signatures: celles du Président et du Vice-président.

**Art. 13.** Les documents financiers engageant la responsabilité de l'Association doivent porter deux signatures: celle du Président et du Trésorier.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale se compose de tous les membres actifs et d'honneur. Elle est présidée par le Président du Comité ou à défaut par le Vice-président.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par année sur convocation du Comité. Les membres sont convoqués au moins 8 jours avant la date fixée. La convocation doit mentionner la date et le lieu de l'Assemblée (normalement elle aura lieu auprès du siège social), ainsi que son ordre du jour.

**Art. 16.** Les attributions de l'Assemblée Générale comportent le droit:

- a) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution du club conformément aux dispositions légales en la matière,
- b) de donner décharge aux membres du Comité,
- c) de fixer la cotisation annuelle,
- d) de prononcer l'exclusion d'un membre,
- e) d'exercer tous autres pouvoirs et droits dérivant des lois et des statuts.

### **Titre VI. Comptes sociaux**

**Art. 17.** Les comptes et le bilan de l'Association sont contrôlés au moins une fois par année par le Président et par le Vice-président ou le trésorier.

### **Titre VII. Dispositions finales, Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La dissolution de l'Association ne peut être décidée que par les trois quarts de tous les membres actifs. En pareille hypothèse, l'Assemblée Générale désignera un liquidateur dont elle fixera les compétences.

**Art. 19.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 20.** Les membres se considérant comme dûment convoqués, ont approuvé les statuts et ont élu le Comité suivant:

- Président: De Decker Jacques;
- Vice-président: Hubert-Galeote Alba;
- Trésorier: Dewit Guy;

Qui acceptent leur nomination.

Référence de publication: 2014041793/75.

(140047955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

#### **Fair Isaac (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.664.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043293/10.

(140049546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

#### **OWR Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.042.

#### **EXTRAIT**

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014044104/14.

(140050400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---



**Ojaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 111.694.

Le bilan au 31/11/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043496/10.

(140049947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Procter & Gamble Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 5.016.950,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 122.755.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 mars 2014*

En date du 19 mars 2014, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Lacin OGUZ de son mandat de gérant de la Société avec effet au 20 mars 2014.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur René BELTJENS
- Madame Elena MORRISOVA
- Monsieur Herwig MESKENS
- Monsieur Klaus LINDNER
- Monsieur James Douglas GERSTLE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Procter & Gamble Financial Services S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014043510/21.

(140049233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Global Bond Series II, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.184.

Les décisions suivantes ont été prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 18 mars 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 18 mars 2014;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 18 mars 2014, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

- \* Monsieur Shehzaad Atchia;
- \* Monsieur Erik van Os;
- \* Monsieur Fabrice Rota.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

*Pour la Société*

Erik van Os

*Administrateur*

Référence de publication: 2014043314/23.

(140049979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**DECIBEL Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 185.418.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**ONT COMPARU:**

1.- Monsieur Rolando MONTEIRO TARRENTA, directeur général, demeurant à F-54130 Saint-Max, 17, Chemin de la Gueule du Loup.

2.- Monsieur Olivier RULQUTN, directeur général, demeurant à F-54690 Lay-Saint-Christophe, 12, rue des Bénédictins.

3.- Monsieur Jean-Philippe RULQUIN, directeur financier, demeurant à F-79000 Niort, 19, rue de l'Espingole.

4.- Madame Maria TELXEIRA, directrice des ressources humaines, demeurant à F-54130 Saint-Max, 17, Chemin de la Gueule du Loup.

5.- Monsieur Cafer SIMSEK, chef comptable, demeurant à F-54420 Saulxures-lès-Nancy, 8, rue Louis Majorelle.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «DECIBEL Immobilier S.A.».

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant la l'achat, la vente, l'échange, la mise en valeur, la gestion, l'exploitation et la location de toutes propriétés situées au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société peut prêter des mandats d'administrateur et de commissaire aux comptes dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra accomplir toutes opérations, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Si un actionnaire a l'intention de transférer toute ou partie de la propriété des droits attachés à ses actions par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit

réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces actions aux co-actionnaires au prorata des actions détenues par chacun, par lettre recommandée, pour acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux actionnaires concernés sans retard par son Conseil d'Administration ou l'un quelconque de ses délégués à la gestion journalière.

La valeur de ces actions sera déterminée par un réviseur d'entreprises désigné par les parties. A défaut d'accord dans un délai de trois semaines à partir de la proposition faite par l'une des parties par lettre recommandée adressée à la société, un réviseur sera désigné à la requête de l'actionnaire le plus diligent par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg. Cette décision liera les actionnaires.

Le prix de cession des actions sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société.

Le réviseur d'entreprises soumettra son rapport motivé endéans un délai de six semaines après la date de sa nomination.

Si les actionnaires restants concernés n'acceptent pas l'offre endéans les trois semaines après la date du dépôt du rapport d'expertise, l'actionnaire sortant peut entrer en négociations avec des tiers en vue de la cession de ses actions.

En cas d'accord de l'actionnaire sortant avec un tiers, il doit communiquer le résultat complet des négociations aux actionnaires restants concernés par lettre recommandée adressée à la société.

Ces derniers auront alors le droit, endéans les trois semaines à dater de l'obtention des informations mentionnées ci-dessus, d'acquiescer les actions de l'actionnaire sortant aux mêmes conditions que celles négociées avec celui-ci, en proportion des actions détenues par chacun des autres actionnaires, ou s'ils s'accordent sur un autre mode de répartition.

Les actionnaires restants concernés ne peuvent s'opposer à une cession des actions détenues par l'actionnaire sortant à ce tiers suivant la réglementation qui précède que s'il apparaît des circonstances de l'espèce que le tiers acquéreur sera incapable d'assurer l'exécution des obligations résultant pour lui des accords de coopération conclus entre les actionnaires.

En cas de refus justifié de la part des actionnaires restants dans le cadre des dispositions de l'alinéa précédent, la société procédera, dans la mesure du possible et conformément aux dispositions légales, au rachat des actions de l'actionnaire sortant au prix négocié entre cet actionnaire et le tiers intéressé.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas d'application si les actions doivent être cédées à une société appartenant au groupe de l'actionnaire ayant l'intention de transférer tout ou partie de ses actions. Un transfert projeté à une société du groupe de l'actionnaire concerné doit cependant faire l'objet d'une notification préalable par lettre recommandée à la société afin de permettre au conseil d'administration de vérifier si la société cessionnaire appartient au groupe du cédant. La notification devra parvenir à la société au moins deux mois avant la prise d'effet du transfert. Dans tous les cas où la société cessionnaire cesserait d'être une société du groupe de l'actionnaire concerné, les actions transférées devront être immédiatement rétrocédées à ce dernier.

Il ne pourra pas être disposé des participations prises sans l'accord et la signature préalable de deux administrateurs.

Les héritiers et légataires d'actions de la société peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaires par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans les deux mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que les deux tiers (2/3) des actionnaires (autres que les actionnaires-héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les six mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont le transfert a été refusé et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les soixante (60) jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de six mois décrit supra, les héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations. Les convocations peuvent être faites par lettres ou par mails.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, mail, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas d'égalité des votes, la voix du président du conseil d'administration sera prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur-délégué soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures. La convocation peut être faite par lettre ou par mail.

Si la date de rassemblée générale annuelle tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle peut être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

## Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier mars et finit le dernier jour du mois de février de l'année suivante.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividendes.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

## Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

## Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 28 février 2015 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2015.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

### Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Rolando MONTEIRO TARRENTA, préqualifié, vingt-huit actions . . . . .	28
2. Monsieur Olivier RULQUIN, préqualifié, vingt-huit actions . . . . .	28
3. Monsieur Jean-Philippe RULQUIN, préqualifié, vingt-huit actions . . . . .	28
4.- Madame Maria TEIXEIRA, préqualifiée, huit actions . . . . .	8
5.- Monsieur Cafer SIMSEK, préqualifié, huit actions . . . . .	8
TOTAL: CENT ACTIONS . . . . .	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Rolando MONTEIRO TARRENTA, directeur général, né à Nancy (France) le 17 avril 1970, demeurant à F-54130 Saint-Max, 17, Chemin de la Gueule du Loup.

b) Monsieur Olivier RULQUIN, directeur général, né à Laxou (France) le 1<sup>er</sup> octobre 1966, demeurant à F-54690 Lay-Saint-Christophe, 12, rue des Bénédictins.

c) Monsieur Cafer SIMSEK, chef-comptable, né à Isparta (Turquie) le 8 octobre 1973, demeurant à F-54420 Saulxures-lès-Nancy, 8, rue Louis Majorelle.

Monsieur Rolando MONTEIRO TARRENTA, préqualifié sub a), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «AFB International Consulting», ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 64.990.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

4) Le siège de la société est fixé à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MONTEIRO TARRENTA, O. RULQUIN, J-P. RULQUIN, TEIXEIRA, SIMSEK, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 mars 2014. Relation: CAP/2014/844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRTNGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014041867/234.

(140047725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**VALORE by AVERE ASSET MANAGEMENT SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.358.

In the year two thousand and fourteen, on the third of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Valore by Avere Asset MGMT S.C.A., (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 31 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 115358,

incorporated under the form of an S.A. and under the denomination of VALORE S.A. by a deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg dated 8 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1166 of 15 June 2006.

The articles of association of the Company were amended several times and for the last time on 13 May 2013 by a deed of Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Mémorial number 1867 of August 2, 2013.

The meeting was presided over by Mrs Sonja Bemtgen.

The chairman appointed as secretary Mrs Virginie Derains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Virginie Derains.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the shareholders, the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that out of the two hundred and forty-three thousand six hundred and seventy-one (243,671) limited shares (actions de commanditaire) in issue 195.671 shares were present or represented at this meeting and that the one (1) unlimited share (action de commandité) was present, represented at this meeting

III. The extraordinary general meeting was duly convened by convening notices sent by registered mail on 13 January 2014 to all the shareholders inscribed in the shareholder's register of the Company so that the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda set out below:

*Agenda*

1.- Acknowledgement of the unaudited accounts of the Company "Valore by Avere Asset MGMT S.C.A." as of 31/12/2013, relevant for the implementation of points 2, 3 and 4 of this agenda.

2.- Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of EUR 1.259.876,23 so as to bring it from to its current amount of ten millions seven hundred twenty thousand five hundred and nineteen euros and forty eight cents (EUR 10.720.519,48) to nine millions four hundred sixty thousand six hundred and forty three euros and twenty five cents (EUR 9.460.643,25) by the reduction of the face value of the shares in the Company from a face value of forty three euros comma nine hundred ninety five thousand six hundred and ninety seven cents (EUR 43,995697) for each share to a face value of thirty eight euros comma eight hundred and twenty five thousand three hundred and nineteen cents (EUR 38,825319) for each share, corresponding to a reduction of face value by five euro comma hundred and seventy one cents (EUR 5,171) for each share, and offset in a corresponding amount of the losses incurred by the Company evidenced in the 31/12/2012 accounts, so that the issued share capital amounts to nine millions four hundred sixty thousand six hundred and forty three euros and twenty five cents (EUR 9.460.643,25) represented by 1 unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty three thousand six hundred and seventy one limited shares (actions de commanditaire) of a nominal value of thirty eight euro comma eight hundred and twenty five thousand three hundred and nineteen cents (EUR 38,825319) each;

3.- Reduction of the current issued share capital of the Company. by an amount of four millions five hundred and one thousand nine hundred and eighteen euros and four cents (EUR 4.501.918,04)

so as to bring it from to its current amount of nine millions four hundred sixty thousand six hundred and forty three euros and twenty five cents (EUR 9.460.643,25) to four millions nine hundred and fifty eight thousand seven hundred and twenty five euro and twenty one cents (EUR 4.958.725,21)

by the reduction of the face value of the shares in the Company from a face value of thirty eight euro value comma eight hundred and twenty five thousand three hundred and nineteen cents (EUR 38,825319) for each share to a face value of twenty euros and thirty five cents (EUR 20,35) for each share, corresponding to a reduction of face value by eighteen euro and four hundred and seventy six cents (EUR 18,476) for each share,

so that the issued share capital amounts to four millions nine hundred and fifty eight thousand seven hundred and twenty five euro and twenty one cents (EUR 4.958.725,21) represented by 1 unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty three thousand six hundred and seventy one limited shares (actions de commanditaire) of a nominal value twenty euros and thirty five cents (EUR 20,35) each;

4.- Consequential amendment of the first sentence of article "5 -. Share Capital" of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The share capital is fixed at four millions nine hundred and fifty eight thousand seven hundred and twenty five euro and twenty one cents (EUR 4.958.725,21) represented by one unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty three thousand six hundred and seventy one limited shares (actions de commanditaire) of a face value of twenty euros and thirty five cents (EUR 20,35) each.";

After due consideration of, and deliberation on the items of the agenda above by the general meeting of the shareholders, the following resolutions were adopted at the majorities set out hereafter:

#### *First resolution*

The meeting resolved at the majorities set out hereafter, to approve the unaudited accounts of the Company "Valore by Avere Asset MGMT S.C.A." as of 31/12/2013, a copy of which stay attached to the present deed.

For: 100 %            Against: /            Abstention: /

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

#### *Second resolution*

The meeting resolved at the majorities set out hereafter, to reduce the current issued share capital of the Company by an amount EUR 1.259.876,23 (one million two hundred and fifty-nine thousand eight hundred and seventy-six euros and twenty-three cents)

so as to bring it from to its current amount of ten millions seven hundred twenty thousand five hundred and nineteen euros and forty-eight cents (EUR 10.720.519,48) to nine millions four hundred sixty thousand six hundred and forty-three euros and twenty-five cents (EUR 9.460.643,25)

by the reduction of the face value of the shares in the Company from a face value of forty-three euros comma nine hundred ninety five thousand six hundred and ninety-seven cents (EUR 43,995697) for each share

to a face value of thirty-eight euros comma eight hundred and twenty-five thousand three hundred and nineteen cents (EUR 38,825319) for each share,

corresponding to a reduction of face value by five euro comma hundred and seventy-one cents (EUR 5,171) for each share,

and offset in a corresponding amount of the losses incurred by the Company evidenced in the 31/12/2012 accounts,

so that the issued share capital after decrease amounts to nine millions four hundred sixty thousand six hundred and forty-three euros and twenty-five cents (EUR 9.460.643,25), represented by 1 unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty-three thousand six hundred and seventy-one limited shares (actions de commanditaire) of a

nominal value of thirty eight euro comma eight hundred and twenty five thousand three hundred and nineteen cents (EUR 38,825319) each.

Proof of the existence of the losses for the exercise 2012 was given to the notary by a copy of the approved accounts by the annual general meeting held on 28 October 2013.

For: 100 %            Against: /            Abstention: /

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

#### *Third resolution*

The meeting resolved at the majorities set out hereafter, to reduce the afore said issued share capital of the Company by an amount of four millions five hundred and one thousand nine hundred and eighteen euros and four cents (EUR 4.501.918,04),

so as to bring it from to its current amount of nine millions four hundred sixty thousand six hundred and forty-three euros and twenty-five cents (EUR 9.460.643,25) to four millions nine hundred and fifty-eight thousand seven hundred and twenty-five euro and twenty-one cents (EUR 4.958.725,21),

by the reduction of the face value of the shares in the Company from a face value of thirty-eight euro value comma eight hundred and twenty-five thousand three hundred and nineteen cents (EUR 38,825319) for each share to a face value of twenty euros and thirty-five cents (EUR 20,35) for each share,

corresponding to a reduction of face value by eighteen euro and four hundred and seventy-six cents (EUR 18,476) for each share,

in order to create, in the terms of article 69 (2) of the companies Act, a special reserve account, which can only be utilized in order to offset losses, more specifically to offset the losses for the exercise 2013 as shown in the aforesaid unaudited accounts of the Company as of 31/12/2013, to be done on the next annual general meeting to be held on 2 May 2014.

or for increasing the subscribed share capital by incorporation of this reserve.

so that the issued share capital amounts to four millions nine hundred and fifty-eight thousand seven hundred and twenty-five euro and twenty-one cents (EUR 4.958.725,21) represented by 1 unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty-three thousand six hundred and seventy-one limited shares (actions de commanditaire) of a nominal value twenty euros and thirty-five cents (EUR 20,35) each,

For: 100 %            Against: /            Abstention: /

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

#### *Fourth resolution*

Further to the resolutions above, the meeting resolved at the majorities set out hereafter to amend the first sentence of article "5 - Share Capital" of the articles of association of the Company as follows

The subscribed capital is set at four millions nine hundred and fifty-eight thousand seven hundred and twenty-five euro and twenty-one cents (EUR 4.958.725,21) represented by 1 unlimited share (action de commandité) and two hundred and forty-three thousand six hundred and seventy-one limited shares (actions de commanditaire) of a nominal value twenty euros and thirty-five cents (EUR 20,35) each.

For: 100 %            Against: /            Abstention: /

Pursuant to the above a total of 100 % of the votes cast of the represented shares in issue has voted in favour, so that the resolution has been adopted.

All the items of the agenda having been resolved upon, the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2000.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trois février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue



une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Valore by Avere Asset MGMT SCA (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115358,

constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de VALORE S.A. le 8 mars 2006 suivant acte reçu de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1166 du 15 juin 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 mai 2013 suivant acte reçu de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1867 du 2 août 2013.

L'assemblée a été présidée par Mme Sonja Bemtgen.

Le président a nommé comme secrétaire Mme Virginie Derains.

L'assemblée a élu comme scrutateur Mme Virginie Derains.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par les actionnaires, le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de ladite liste de présence que des deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze (243.671) actions de commanditaire émises, 195.671 actions étaient présentes ou représentées à la présente assemblée

et que l'unique (1) action de commandité était également représentée à la présente assemblée.

III. L'assemblée générale extraordinaire a valablement été convoquée au moyen d'avis de convocation envoyés par lettre recommandée le 13 janvier 2014 à tous les actionnaires figurant dans le registre des actionnaires de la Société de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre de jour tel qu'énoncé ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Constatation des comptes non audités de la société «Valore by Avere Asset MGMT S.C.A.» utiles pour la réalisation des points 2, 3 et 4 du présent ordre du jour

2. Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de un million deux cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-seize Euros et vingt-trois Cents (EUR 1.259.876,23), afin de le ramener de son montant actuel de dix millions sept cent vingt mille cinq cent dix-neuf Euros et quarante-huit Cents (EUR 10.720.519,48) à neuf millions quatre cent soixante mille six cent quarante-trois Euros et vingt-cinq Cents (EUR 9.460.643,25), sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des actions de la Société actuellement de EUR 43,995697 par action à EUR 38,825319 par action, soit une réduction de la valeur nominale des actions de 5,171 pour chaque action, afin de compenser la perte constatée au 31 décembre 2012 d'un même montant, de sorte que le capital social émis s'élèvera à neuf millions quatre cent soixante mille six cent quarante-trois Euros et vingt-cinq Cents (EUR 9.460.643,25), représenté par une action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 38,825319 chacune;

3. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de quatre millions cinq cent un mille neuf cent dix-huit Euros et quatre Cents (EUR 4.501.918,04), afin de le ramener de son montant de neuf millions quatre cent soixante mille six cent quarante-trois Euros et vingt-cinq Cents (EUR 9.460.643,25) à quatre millions neuf cent cinquante-huit mille sept cent vingt-cinq Euros et vingt-et-un Cents (EUR 4.958.725,21), sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des actions de la Société actuellement de EUR 38,825319 par action à EUR 20,35 par action, soit une réduction de la valeur nominale des actions de EUR 18,476 par action,

de sorte que le capital social émis s'élèvera à quatre millions neuf cent cinquante-huit mille sept cent vingt-cinq Euros et vingt-et-un Cents (EUR 4.958.725,21), représenté par une action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire, toutes d'une valeur nominale de vingt Euros et trente-cinq Cents (EUR 20,35) par action;

4. Modification en conséquence de la première phrase de l'article «5 - Capital Social» des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à quatre millions neuf cent cinquante-huit mille sept cent vingt-cinq Euros et vingt-et-un Cents (EUR 4.958.725,21), représenté par une action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire, toutes d'une valeur nominale de vingt Euros et trente-cinq Cents (EUR 20,35) par action.»;

Après que les points portés à l'ordre du jour ci-dessus ont été dûment examinés et ont fait l'objet d'une délibération par l'assemblée générale des actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées aux majorités énoncées ci-après:

#### *Première résolution*

L'assemblée, aux majorités énoncées ci-après, prend connaissance des comptes non audités de la société «Valore by Avere Asset Management S.C.A.» utiles pour la réalisation des points 2, 3 et 4 du présent ordre du jour

Pour: 100 %      Contre: /      Abstentions: /

En vertu de ce qui précède, un total de 100 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de réduire le capital social émis actuel de la Société d'un montant de un million deux cent cinquante-neuf mille huit cent soixante-seize Euros vingt-trois Cents (EUR 1.259.876,23),

afin de le ramener de son montant actuel de dix millions sept cent vingt mille cinq cent dix-neuf euros et quarante-huit centimes (EUR 10.720.519,48) à neuf millions quatre cent soixante mille six cent quarante-trois Euros et vingt-cinq Cents (EUR 9.460.643,25),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des actions de la Société actuellement de EUR 43,995697 par action à EUR 38,825319 par action, soit une réduction de la valeur nominale des actions de 5,171 pour chaque action,

afin de compenser la perte constatée au 31 décembre 2012 d'un même montant,

de sorte que le capital social émis s'élèvera à neuf millions quatre cent soixante mille six cent quarante-trois Euros et vingt-cinq Cents (EUR 9.460.643,25), représenté par une action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 38,825319 chacune;

La preuve de l'existence de la susdite perte par la société a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la société, dûment approuvés par l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 28 octobre 2013

Pour: 100 %      Contre: /      Abstentions: /

En vertu de ce qui précède, un total de 100 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de réduire le capital social émis actuel de la Société d'un montant de quatre millions cinq cent un mille neuf cent dix-huit Euros et quatre Cents (EUR 4.501.918,04),

afin de le ramener de son montant de neuf millions quatre cent soixante mille six cent quarante-trois Euros et vingt-cinq Cents (EUR 9.460.643,25) à quatre millions neuf cent cinquante-huit mille sept cent vingt-cinq Euros et vingt-et-un Cents (EUR 4.958.725,21),

sans annulation d'actions mais par la seule réduction de la valeur nominale des actions de la Société actuellement de EUR 38,825319 par action à EUR 20,35 par action, soit une réduction de la valeur nominale des actions de EUR 18,476 par action,

en vue de constituer, avec le montant de la réduction, dans les conditions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés, un compte de réserve spécial, dont il ne pourra être disposé que pour compenser des pertes subies, et plus particulièrement celles au 31 décembre 2013 dont question dans les susdits comptes non audités à la première résolution, laquelle compensation interviendra lors de l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clôt le 31 décembre 2013 et qui se tiendra le 2 mai 2014,

de sorte que le capital social émis s'élèvera dorénavant à quatre millions neuf cent cinquante-huit mille sept cent vingt-cinq Euros et vingt-et-un Cents (EUR 4.958.725,21), représenté par une action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire, toutes d'une valeur nominale de vingt Euros et trente-cinq Cents (EUR 20,35) par action;

Pour: 100 %      Contre: /      Abstentions: /

En vertu de ce qui précède, un total de 100 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

#### *Quatrième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée a décidé, aux majorités énoncées ci-après, de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à quatre millions neuf cent cinquante-huit mille sept cent vingt-cinq Euros et vingt-et-un Cents (EUR 4.958.725,21), représenté par une action de commandité et deux cent quarante-trois mille six cent soixante et onze actions de commanditaire, toutes d'une valeur nominale de vingt Euros et trente-cinq Cents (EUR 20,35) par action.»

Pour: 100 %      Contre: /      Abstentions: /

En vertu de ce qui précède, un total de 100 % des voix des porteurs d'actions émises représentées se sont exprimées en faveur la résolution, de sorte que cette dernière a été adoptée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'Anglais, constate qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en langue française; qu'à la demande de ces mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bemtgen, V. Derains et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2014. Relation: LAC/2014/6789. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041800/273.

(140047947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

#### **Roni Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.768.

—  
*Rectificatif de la mention L130030441 déposé le 20/02/2013*

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043560/10.

(140049646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

#### **Reinig Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.941.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043574/10.

(140049867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

#### **SCI Cholin, Société Civile.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg E 475.

#### EXTRAIT

Lors de l'AGE du 17/07/2012, les associés ont accepté:

la cession de 608 parts d'intérêts de la société détenues par Mr. Frédéric Frabetti à Mr. Philippe Sancey, né le 20/11/1956 à Tunis, (Tunisie) et demeurant à: 3 rue de la Ferme à F-91190-Gif-sur-Yvette

la cession de 32 parts d'intérêts de la société détenues par Mr. Jean-Marc Belvisi à Mr. Philippe Sancey, né le 20/11/1956 à Tunis, (Tunisie) et demeurant à: 3 rue de la Ferme à F-91190-Gif-sur-Yvette

si bien que Mr. Philippe Sancey est à présent associé unique détenant les 640 parts de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043596/15.

(140049257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Ginkongs Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 176.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014044563/14.

(140051529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

**Zen Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38A, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 185.508.

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

Ont comparu:

1. Monsieur Yoan FERBER, cuisiniste, né le 21 juillet 1980 à Bourges (France), demeurant à F-54490 Preutin, 21, Rue Albert Lebrun,

2. Monsieur Joriss QUENNOUELLE, Chef de bureau d'études, né le 18 septembre 1981 à Commercy (France), demeurant à F-55100 Verdun, 5, Rue des Gros degrés,

3. Monsieur Cyril BESSON, commercial, né le 30 juin 1978 à Givors (France), demeurant à F-69660 Collonges au Mont d'Or, 1 bis, Rue Pierre Termier,

4. Monsieur Christophe BILLET, Gestionnaire, né le 13 mai 1979, à Lyon (France), demeurant à F-69270 Fontaines sur Saône, 5b, Rue Jules Ferry,

Les comparants 3 et 4 sont ici représentés par Monsieur Yoan FERBER en vertu de procurations lui délivrées. Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

"Zen Concept S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à 75% des voix du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet le commerce en gros et en détail.

La société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.** a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1. - Par Monsieur Yoan FERBER, le comparant sub 1) . . . . .	28 parts
2. - Par Monsieur Joriss QUENNOUELLE, le comparant sub 2) . . . . .	24 parts
3. - Par Monsieur Cyril BESSON, le comparant sub 3) . . . . .	24 parts
4. - Par Monsieur Christophe BILLET, le comparant sub 4) . . . . .	24 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES. . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille quatorze.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un.
2. La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. La personne suivante a été nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Yoan FERBER, cuisiniste, né le 21 juillet 1980 à Bourges (France), demeurant à F-54490 Preutin, 21, Rue Albert Lebrun,

4. L'adresse de la société est fixée à L-4018 Esch-sur-Alzette, 38A, Rue d'Audun

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: FERBER, QUENNOUELLE, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/03/2014. Relation: EAC/2014/3999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043074/143.

(140049725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Marny Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.767.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043448/10.

(140049533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Melo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4490 Belvaux, 63, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 149.414.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014043455/10.

(140049589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Modacin Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 559.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.434.

**EXTRAIT**

La société Modacin Luxembourg tient à informer le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que le mandat de gérant B de Benoît Valentin s'est terminé le 14 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Modacin Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014043432/15.

(140049485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Lion/Seneca Lux 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.596.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique en date du 21 mars 2014*

En date du 21 mars 2014, l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 en tant que Reviseur D'Entreprises agréé de la Société, et ce avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014044682/17.

(140050772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Clifter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 74.830.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 mars 2014 que:

- Me Daniel BÖHM a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.
- M. Marc SCHMIT, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été nommé à la fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

- le mandat du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg a été reconduit pour une nouvelle période de quatre ans.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014044444/18.

(140051579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Mondeltone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 mai 2013, déposé le 8 janvier 2014 sous la référence L140003426 et publié le 6 février 2014 au Mémorial C n° 343 sous la référence 2014003775/22)

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mars 2014*

- La cooptation de Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la société, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

MONDELSTONE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014043464/19.

(140049548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**SICAV-FIS Europe LBO V Porte Neuve, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.478.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 mars 2014*

Le Conseil décide d'accepter la démission de M. Carlo FRIOB du poste d'administrateur de la société avec effet au 14 février 2014 et de nommer M. Philippe DARDART, né le 27 août 1969 à Rocourt (Belgique) avec adresse professionnelle au 50 Avenue J-F Kennedy L-2951 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Carlo FRIOB. Son mandat arrivera à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31 décembre 2013.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2014045457/17.

(140052055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---



**Bolton International Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 183.351.

—

*Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société du 29 janvier 2014*

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Colleen Ostrowski comme administrateur de la Société avec effet au 27 janvier 2014 et décide de nommer Madame Christina Rapl, demeurant à 666 E Dyer Road, Santa Ana, CA 92705, Etats-Unis d'Amérique comme nouvel administrateur, avec effet au 27 janvier 2014, pour une durée prenant fin à l'assemblée générale de 2019.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014043802/15.

(140050096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**Verney SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.507.

—

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE QUATORZE MARS.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg),

a été tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme VERNEY SPF S.A. (la Société), ayant son siège social à 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B38507, constituée suivant acte notarié en date du 12 novembre 1991, publié au Mémorial Recueil C numéro 165 du 25 avril 1992. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil C numéro 875 du 03 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Matthieu de Brouwer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe PEIFFER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. Il résulte de cette liste de présence que la totalité des 240 (deux cent quarante) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 594.960 (cinq cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation;

III. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre et de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Fascolux S.A., 15, rue Astrid à L - 1143 Luxembourg, représentée par Madame Johanna Schadeck, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Nomination en qualité de commissaire à la liquidation de Valianna S.A., une société avec siège social au 34, rue Scheuerberg à L - 5422 Erpeldange, (RCS B 85.192), représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN.
4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;
5. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat et fonctions;
6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Fascolux S.A., ayant son siège social au 15, rue Astrid à L - 1143 Luxembourg (RCS Luxembourg B 168121), représentée par Madame Johanna Schadeck.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation, Valianna S.A., une société avec siège social au 34, rue Scheuerberg à L - 5422 Erpeldange, (RCS B 85.192), représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant professionnellement au 34, rue Scheuerberg à L - 5422 Erpeldange.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder la décharge complète aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder la décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CLAREN, M. DE BROUWER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 mars 2014. Relation: RED/2014/585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014041802/85.

(140048055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

**Oakmen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7418 Buschdorf, 6, Helperterwee.

R.C.S. Luxembourg B 81.460.

Les comptes annuels au 31 December 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043491/9.

(140049995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Jeedee, s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.  
R.C.S. Luxembourg B 185.419.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société anonyme «GILLESFLEUR S.A.», avec siège social à L-2355 Luxembourg-Bonnevoie, 10A, rue du Puits, ici représentée, conformément à l'article 12 des statuts, par son administrateur-délégué Monsieur Joel DELEERSNYDER, indépendant, demeurant à B-2880 Bornem, 5, Horzelstraat.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export d'articles de literie sous la dénomination commerciale de «SHEET BUDDY».

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "JEEDEE. s.à r.l.".

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Bonnevoie.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en venu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Gérance**

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### **Titre IV. Décisions et assemblées générales**

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### **Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### **Titre VI. Dissolution, liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société «GELLESFLEUR S.A.», préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Monsieur Joel DELEERSNYDER, indépendant, né à Knokke-Heist (Belgique) le 9 septembre 1975, demeurant à B-2880 Bornem, 5, Horzelstraat, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social est établi à L-2355 Luxembourg-Bonnevoie, 10A, me du Puits.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DELEERSNYDER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 mars 2014. Relation: CAP/2014/840. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 13 mars 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014041869/141.

(140047731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Justfin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 113.139.

Par décision du Conseil d'Administration prise par voie circulaire, Madame Hélène SCHORR, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée en tant qu'Administrateur de catégorie A en remplacement de Madame Marie Laurence THILL, démissionnaire au 26 mars 2014.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement élu s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour: JUSTFIN INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014044655/18.

(140051095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Noramptco S.A., Société Anonyme,  
(anc. Viti S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 146.800.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mars.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VITI S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 146800, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1366 du 15 juillet 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen (Biereng), 7, Rue Wenzel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Changement de la dénomination de la société de «VITI S.A.» en «NORAMPTCO S.A.» et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
- Ajout in fine d'une clause de démembrement des actions à l'article 6 des statuts;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «VITI S.A.» en «NORAMPTCO S.A.». Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «NORAMPTCO S.A.»».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 6 des statuts une clause de démembrement des actions qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Dernier Alinéa.** Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en

nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propritaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propritaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propritaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur: les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propritaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propritaire et d'usufruitier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 mars 2014. Relation: MER/2014/510. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 21 mars 2014.

Référence de publication: 2014041810/80.

(140047919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

**Hinricks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 67.840.

Le Bilan au 31 octobre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014043338/10.

(140049294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.336.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de siège social de l'associé unique, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 28 février 2014:

6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014043352/15.

(140049444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Newreco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 168.982.

Le bilan au 30/09/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043481/10.

(140049946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Sark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 164.633.

*Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014*

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1<sup>er</sup> mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

SARK SARL

Référence de publication: 2014044163/15.

(140050273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**KBL European Private Bankers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 6.395.

*Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2014*

Constatant que les mandats d'administrateur de MM:

- Jan-Maarten de Jong, adresse privée: CP 24 Loc. Vistarennuzzi, I-53017 Radda in Chianti (Siena)

- Alan Morgan, adresse privée: 26 Applegarth Road, GB-W14 OHY London

- George Nasra, adresse professionnelle: 15 Boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg

- Albert Wildgen, adresse professionnelle: 69 Boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg

viennent à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2014, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler leur mandat pour un nouveau terme de 4 ans.

Constatant que le mandat d'administrateur de

- M Yves Stein, adresse privée: 20 rue de la Montagne, L-6136 Junglinster

coopté lors du conseil d'administration du 27 février 2014 pour le reste du mandat de M. Jacques Peters, démissionnaire, vient à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2014, l'Assemblée Générale confirme à l'unanimité sa cooptation pour la période écoulée et de décide à l'unanimité de renouveler son mandat pour un nouveau terme de 4 ans

Constatant que le mandats d'administrateur de

- M Jan Huyghebaert, adresse privée: 10 Avenue du Prince d'Orange, B-1180 Bruxelles vient à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2014 et que ce dernier ne désire pas le renouvellement de son mandat, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ne pas renouveler son mandat.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Certifié sincère et conforme

S. MARISSENS / Y. Stein

Secrétaire Général / Administrateur Directeur

Référence de publication: 2014044022/29.

(140050696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.



**Crystal A TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 53.904.953,13.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 126.949.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Crystal A TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 126.949 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, dated 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1154, dated 14 June 2007, page 55380.

III. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 10 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2764, dated 12 November 2011, page 132637.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP) so that the share capital of the Company amounts to twelve million forty-four thousand nine hundred and twenty-nine British Pounds and eighty-four Pence (GBP 12,044,929.84), being the equivalent in British Pounds (GBP) of fourteen million six hundred and thirty-four thousand one hundred and fifty Euros (EUR 14,634,150) based on the EUR/GBP 0.82307 exchange rate published by OANDA as of 27 February 2014, and is represented by the same number and classes of shares as currently in existence, but without designation of nominal value;

2. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP);

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-one million eight hundred and sixty thousand twenty-three British Pounds and twenty-nine Pence (GBP 41,860,023.29) by the issue of two million thirty-four thousand three hundred and thirty-six (2,034,336) new preferred shares, without designation of nominal value, having the same rights as those attached to the existing preferred shares (the "New Shares"), and allocated proportionally between the different classes of preferred shares, as follows:

New Shares	Number
class A preferred shares . . . . .	254,292
class B preferred shares . . . . .	254,292
class C preferred shares . . . . .	254,292
class D preferred shares . . . . .	254,292
class F preferred shares . . . . .	254,292
class G preferred shares . . . . .	254,292
class H preferred shares . . . . .	254,292
class I preferred shares . . . . .	254,292
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2,034,336</b>

Acceptance of the subscription for the New Shares by Apax WW Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), to be fully paid up together with share premium, by a contribution in cash of an aggregate amount of fifty-two million three hundred and twenty-five thousand two hundred and twelve British Pounds (GBP 52,325,212);

4. Amendment of the first paragraph of Article 6.1 of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles") in order to reflect the resolution to be adopted here above; and

## 5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP) so that the share capital of the Company amounts to twelve million forty-four thousand nine hundred and twenty-nine British Pounds and eighty-four Pence (GBP 12,044,929.84), being the equivalent in British Pounds (GBP) of fourteen million six hundred and thirty-four thousand one hundred and fifty Euros (EUR 14,634,150) based on the EUR/GBP 0.82307 exchange rate published by OANDA as of 27 February 2014, and is represented by five hundred and eighty-five thousand three hundred and sixty-six (585,366) shares, without designation of nominal value, allocated as follows:

Shares	Number
ordinary shares . . . . .	23,094
class A preferred shares . . . . .	70,284
class B preferred shares . . . . .	70,284
class C preferred shares . . . . .	70,284
class D preferred shares . . . . .	70,284
class F preferred shares . . . . .	70,284
class G preferred shares . . . . .	70,284
class H preferred shares . . . . .	70,284
class I preferred shares . . . . .	70,284
TOTAL . . . . .	<u>585,366</u>

### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to convert of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds (GBP).

### *Third resolution*

The Sole Shareholder of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of forty-one million eight hundred and sixty thousand twenty-three British Pounds and twenty-nine Pence (GBP 41,860,023.29) by the issue of two million thirty-four thousand three hundred and thirty-six (2,034,336) New Shares, allocated proportionally between the different classes of preferred shares, as follows:

New Shares	Number
class A preferred shares . . . . .	254,292
class B preferred shares . . . . .	254,292
class C preferred shares . . . . .	254,292
class D preferred shares . . . . .	254,292
class F preferred shares . . . . .	254,292
class G preferred shares . . . . .	254,292
class H preferred shares . . . . .	254,292
class I preferred shares . . . . .	254,292
TOTAL . . . . .	<u>2,034,336</u>

### *Subscription / Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Shares, and to fully pay up such New Shares, together with a share premium of an aggregate amount of ten million four hundred and sixty-five thousand one hundred and eighty-eight British Pounds and seventy-one Pence (GBP 10,465,188.71), by a contribution in cash of an aggregate amount of fifty-two million three hundred and twenty-five thousand two hundred and twelve British Pounds (GBP 52,325,212).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES that the New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of fifty-two million three hundred and twenty-five thousand two hundred and twelve British Pounds (GBP 52,325,212), proof of which has been given by means of a bank certificate.

### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolution adopted above, as follows:

“ **6.1. Subscribed capital.** The Company’s corporate capital is fixed at fifty-three million nine hundred and four thousand nine hundred and fifty-three British Pounds and thirteen Pence (GBP 53,904,953.13) represented by twenty-three thou-

sand ninety-four (23,094) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares»), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class F preferred shares (the “Class F Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”), three hundred and twenty-four thousand five hundred and seventy-six (324,576) class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares”, and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the “Preferred Shares”), being a total of two million six hundred and nineteen thousand seven hundred and two (2,619,702) shares, without designation of nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

#### *Declaration*

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597,

ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associée unique (l'«Associé Unique») de Crystal A TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.949 (la «Société»), et constituée par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154, en date du 14 juin 2007, page 55380.

III. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2764, en date du 12 novembre 2011, page 132637.

IV. La partie comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) de telle sorte que le capital social de la Société s'élève à douze millions quarante-quatre mille neuf cent vingt-neuf Livres Sterling et quatre-vingt quatre pence (GBP 12.044.929,84), étant l'équivalent en Livres Sterling (GBP) de quatorze millions six cent trente-quatre mille cent cinquante Euros (EUR 14.634.150.-) la Société avant la conversion de devise sur base du taux de change EUR/GBP 0,82307 publié par OANDA le 27 février 2014, et soit représenté par le même nombre et les mêmes classes de parts sociales qu'actuellement en circulation, mais sans désignation de valeur nominale;

2. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP);

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un millions huit cent soixante mille vingt-trois Livres Sterling et vingt-neuf pence (GBP 41.860.023,29), par l'émission de deux millions trente-quatre mille trois

cent trente-six (2.034.336) nouvelles parts sociales privilégiées, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits que ceux attachés aux parts sociales privilégiées existantes (les «Nouvelles Parts Sociales»), et allouées proportionnellement entre les différentes classes de parts sociales privilégiées, comme suit:

Nouvelles Parts Sociales	Nombre
parts sociales privilégiées de classe A . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe B . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe C . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe D . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe F . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe G . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe H . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe I . . . . .	254.292
TOTAL . . . . .	<u>2.034.336</u>

Acceptation de la souscription de ces Nouvelles Parts Sociales par Apax WW Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), à libérer intégralement avec une prime d'émission, par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-deux millions trois cent vingt-cinq mille deux cent douze Livres Sterling (GBP 52.325.212);

4. Modification du premier paragraphe de l'Article 6.1 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») de façon à refléter la résolution adoptée ci-dessus; et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de convertir la devise du capital social de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP) de telle sorte que le capital social de la Société s'élève à douze millions quarante-quatre mille neuf cent vingt-neuf Livres Sterling et quatre-vingt quatre pence (GBP 12.044.929,84), étant l'équivalent en Livres Sterling (GBP) de quatorze millions six cent trente-quatre mille cent cinquante Euros (EUR 14.634.150,-) la Société avant la conversion de devise) sur base du taux de change EUR/GBP 0,82307 publié par OANDA le 27 février 2014, et est représenté par cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent soixante six (585,366) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, allouées comme suit:

Parts Sociales	Nombre
parts sociales ordinaires . . . . .	23.094
parts sociales privilégiées de classe A . . . . .	70.284
parts sociales privilégiées de classe B . . . . .	70.284
parts sociales privilégiées de classe C . . . . .	70.284
parts sociales privilégiées de classe D . . . . .	70.284
parts sociales privilégiées de classe F . . . . .	70.284
parts sociales privilégiées de classe G . . . . .	70.284
parts sociales privilégiées de classe H . . . . .	70.284
parts sociales privilégiées de classe I . . . . .	70.284
TOTAL . . . . .	<u>585.366</u>

*Seconde résolution*

L'Associé Unique DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Livres Sterling (GBP).

*Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un millions huit cent soixante mille vingt-trois Livres Sterling et vingt-neuf pence (GBP 41.860.023,29), par l'émission de deux millions trente-quatre mille trois cent trente-six (2.034.336) Nouvelles Parts Sociales, allouées proportionnellement entre les différentes classes de parts sociales privilégiées, comme suit:

Nouvelles Parts Sociales	Nombre
parts sociales privilégiées de classe A . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe B . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe C . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe D . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe F . . . . .	254.292

parts sociales privilégiées de classe G . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe H . . . . .	254.292
parts sociales privilégiées de classe I . . . . .	254.292
TOTAL . . . . .	<u>2.034.336</u>

#### *Souscription / Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DÉCLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, et libérer intégralement des Nouvelles Parts Sociales ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de dix millions quatre cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt-huit Livres Sterling et soixante-et-onze pence (GBP 10.465.188,71), par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante-deux millions trois cent vingt-cinq mille deux cent douze Livres Sterling (GBP 52.325.212).

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, DÉCLARE que ces Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées en espèces et que la somme totale de cinquante-deux millions trois cent vingt-cinq mille deux cent douze Livres Sterling (GBP 52.325.212) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié par la production d'un certificat bancaire.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'Article 6.1 des Statuts de façon à refléter la résolution adoptée ci-dessus, comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à cinquante-trois millions neuf cent quatre mille neuf cent cinquante-trois Livres Sterling et treize pence (GBP 53.904.953,13) représenté par vingt-trois mille quatre-vingt-quatorze (23.094) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées A»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées B»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées C»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées D»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées F»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées G»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées H»), trois cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-seize (324.576) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées I»), et collectivement avec les Parts Sociales Privilégiées A, les Parts Sociales Privilégiées B, les Parts Sociales Privilégiées C, les Parts Sociales Privilégiées D, les Parts Sociales Privilégiées F, les Parts Sociales Privilégiées G et les Parts Sociales Privilégiées H, les «Parts Sociales Privilégiées»), représentant un total de deux millions six cent dix-neuf mille sept cent deux (2.619.702) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.»;

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

#### *Déclaration*

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3416. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014043215/270.

(140049696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Santos & Silva s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Enseigne commerciale: Flashbar.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 6, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 185.416.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le sept mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

Monsieur Silvio GUERREIRO DA SILVA, salarié, né à Moimenta da Beira (Portugal), le 11 juin 1987, demeurant à L-4842 Rodange, 12, rue de la Terre Noire.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Titre I<sup>er</sup> . Raison sociale, objet, siège, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées et restauration.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle peut accomplir toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles nécessaires ou utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de "SANTOS & SILVA s.à r.l.". Elle pourra exercer son activité commerciale sous l'enseigne «Flashbar».

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II. Capital social, apports, parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. Gérance

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### Titre IV. Décisions et assemblées générales

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### Titre VI. Dissolution, liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Silvio GUERREIRO DA SILVA, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Patricia LOURENCO DOS SANTOS, salariée, née à Vouzela (Portugal), le 27 mars 1986, demeurant à L-4842 Rodange, 12, rue de la Terre Noire est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- 3.- Le siège social est établi à L-4025 Esch-sur-Alzette, 6, route de Belvaux.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GUERREIRO DA SILVA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 mars 2014. Relation: CAP/2014/879. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014041875/133.

(140047722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2014.

---

#### **PEF V Information Technology II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043524/10.

(140049437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

#### **Polaris Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 108.766.

#### EXTRAIT

Monsieur Frank Simon, administrateur, de la société POLARIS LUX S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B108766 résidant professionnellement au 6, rue Enz à -L- 5532 REMICH fait part de sa démission en cette qualité avec effet de ce jour.

Remich, le 18.03.14.

Frank Simon.

Référence de publication: 2014043533/12.

(140049602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---